



Litige sur résiliation de contrat

Par **sotyca**, le **15/10/2009** à **13:30**

Bonjour,

Je me suis inscrit dans une auto-école pour une formation à 973 euros TTC. Sur le contrat que j'ai signé, la clause de résiliation prévoit que sauf cas de force majeure, il me faudra payer 10% du non-consommé.

Lorsque je me suis inscrit, on proposait 18 heures de code par semaine, mais finalement, cela a été ramené à 7 heures sans que je sois averti autrement que par un mot collé sur la porte de l'auto-école. Parallèlement, j'ai trouvé un emploi avec des horaires décalés qui ne me permettent plus de suivre cette formation.

Je précise que je n'ai suivi qu'une leçon de code "pour essayer" selon les termes de l'auto-école, puis rien d'autre.

Aujourd'hui, pour résilier mon dossier, on me réclame 350 euros !!! Ils jouent sur la notion de non-consommé, alors que pour moi, comme je n'ai rien consommé, c'est 10% de 973 euros que je leur dois.

Pouvez-vous me donner un conseil ??

Merci d'avance.